

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

du SIAVM - le 19 juin 2013

Etaient présents : MME CHONÉ Marie France, MATHIEU Catherine, MM BOUSSET Jean-François, CARRIERE Jean-Pierre, GERARDIN Daniel., GONESSE Roger, NICOD Jean-Pierre,

- GODEFROY Jean-Marie donne pouvoir à Mr GONESSE R.

Etaient excusés: VICQ Emile, Mme HUGO-SIMON I.

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CARRIERE

Secrétaire de séance : Sandra PAYA

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- DM n°1 / 2013
- DM n°2 / 2013
- Rapport Prix Qualité Service 2012
- Convention assistance technique Conseil Général
- Réhabilitation des postes à Malleloy
- Travaux rues de la Grive et de Morey à Malleloy
- Questions diverses

1 - Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Président demande au Conseil s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 03 avril 2013 : pas de remarque.

2 - Décision modificative n°1/2013

Mr le Président informe les membres du Conseil qu'entre le 12 avril au soir et le 15 au matin, ont été dérobés à la station d'épuration 24 panneaux de clôture. 11 poteaux ont été dégradés.

Plainte a été déposée en gendarmerie.

Les panneaux ont été rachetés et la clôture va être renforcée par l'agent technique du syndicat. Elle sera en partie enterrée et bétonnée. Ces travaux en régie doivent faire l'objet d'écritures comptables spécifiques, pour lesquelles les crédits ne sont pas prévus au BP 2013. C'est pourquoi Mr le Président propose d'effectuer les virements de crédits tels que définis ci-dessous :

Art. / Chap.	Désignation	Montant	Par prélèvement à l'article / au chapitre
21532 (040)	Réseaux assainissement	3 500.00 €	020 (20) Dépenses imprévues
722 (042)	Immobilisations corporelles	3 500.00 €	70611 (70) Redevance assain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits comme désignés ci-dessus.

3 - Décision modificative n°2/2013

Mr le Président informe les membres du Conseil de l'article de la loi du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale (LFSS) qui prévoit que les élus des collectivités territoriales, sous certaines conditions (fixées par le décret du 26 avril 2013), doivent être affiliés au régime général de la sécurité sociale.

Cette affiliation est applicable à partir du 1er janvier 2013. Les crédits prévus n'étant pas suffisants au BP 2013, il convient d'effectuer les virements de crédits, tels que définis ci-dessous:

Art. / Chap.	Désignation	Montant	Par prélèvement à l'article / au chapitre
6451 (012)	Cotisations URSSAF	2400.00 €	22 (022) Dépenses imprévues
6458 (012)	Cotisations aux organismes	600.00 €	22 (022) Dépenses imprévues

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits comme désignés ci-dessus.

4 - Rapport Prix Qualité et Service de l'assainissement - Exercice 2012

En vertu de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr le Président présente au Conseil Syndical le Rapport annuel relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement du S.I.A. Val de Mauchère pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, approuve le Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement pour l'année 2012.

5 - Convention "Mission d'assistance technique" avec le Conseil Général

Mr le Président rappelle la délibération n°05/2009 par laquelle il avait autorisation de signer la convention d'assistance technique avec le Conseil Général.

Cette convention d'une durée de 4 ans arrive à son terme et il convient de délibérer sur son renouvellement ainsi que sur les domaines d'assistance que le syndicat souhaite conserver.

Mr le Président en fait lecture et selon les besoins du syndicat, propose de signer cette convention avec une seule prestation, celle d'assistance traitement au tarif de 0.50€ par habitant et par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide d'accepter le renouvellement de cette convention avec la prestation assistance traitement, et autorise Mr le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

6 - Etude sur les dysfonctionnements des postes de relevage à Malleloy

Mr le Président rappelle la décision prise lors du précédent conseil qui l'autorisait à commander une étude à Egis. Le devis vient d'être reçu. Une rencontre avec Mr SCHALLER a eu lieu la semaine dernière afin d'en expliquer les grandes lignes. Mr le Président fait lecture du devis. Il explique que cette étude ne garantit pas la résolution des problèmes, mais peut apporter des solutions. Le Conseil trouve que le montant est trop élevé. Après un tour de table, le Président propose qu'une équipe se forme afin d'effectuer toutes les mesures figurant au devis, ce qui permettrait une diminution conséquente du tarif annoncé. Mme CHONÉ se propose d'effectuer quelques mesures de niveau. Ceci afin de pouvoir envisager ou non la déviation du tuyau du déversoir d'orages du Moulin à Malleloy. Mr le Vice-Président gèrera cette équipe et proposera le résultat de son enquête au mois d'août.

La question de choisir un autre bureau d'études est proposée par Mme MATHIEU.

Les membres du bureau se laissent le temps de réflexion et cette question sera rediscutée au prochain conseil.

7 - Travaux rues de Morey et de la Grive à Malleloy

Mr le Président rappelle au Conseil qu'EGIS EAU a commencé l'étude pour les travaux de collecte des EU rues de Grive et Morey à Malleloy. Le projet vient d'être réceptionné. Mr le Président expose les deux solutions (tuyau de collecte derrière les habitations sur domaine privé ou devant sur domaine public). Mr le Président expose les deux solutions présentées sur plans et annonce les montants proposés s'y rapportant. La différence est assez conséquente, la solution n°1 du raccordement devant les habitations sur la voirie est une obligation pour le syndicat.

Le Conseil ne prend pas de décision et demande à Mr le Vice-Président de prendre ce sujet en compte et de voir avec les riverains.

Ceux-ci étant dans le périmètre du zonage, il est obligatoire de déconnecter les fosses septiques.

Mme MATHIEU demande s'il y aurait la possibilité de sortir cette partie du zonage. Mr le Président répond que c'est une question qui ne peut être gérée qu'au niveau de la commune, vu que le périmètre du zonage a été définit et voté par le Conseil Municipal de Malleloy.

Ce point sera rediscuté au prochain conseil.

8 - Questions diverses

- Contrat d'entretien des postes de Malleloy :

Mr le Président informe les membres qu'un devis de l'entreprise GRESSIER vient d'être reçu. N'étant pas assez complet, une réflexion doit être avoir lieu. Ce point sera rediscuté au prochain conseil.

- Eaux claires parasites :

Mr le Vice-Président affirme qu'en ce moment l'arrivée d'ECP rue de la Grive est tarie. Les travaux n'ont pas été engagés.

Cet hiver, l'ancien château d'eau sera surveillé afin de constater ou non une arrivée d'eau.

Il s'engage à faire les travaux nécessaires à leur élimination.

- Déconnexion des fosses septiques à Malleloy :

Mr le Vice-Président explique que les habitants de Malleloy ayant signé leur devis il y a plusieurs mois sont assez mécontents car les travaux ne sont toujours pas faits. L'été et les vacances arrivant, ceux-ci vont encore être reportés. Un courrier va être envoyé à l'entreprise titulaire du marché pour lui rappeler ses obligations.

Fin de séance à 19h45